

# La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

---

## Sommaire

I A l'occasion du jour de l'an, fête religieuse, réception à l'archevêché. 1o Au clergé et aux communautés religieuses ; 2o aux fidèles. — II Bien gros mots. — III Ordination générale. — IV Noël, pensées chrétiennes. — V Table des matières.

---

## A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN


---

### Fête religieuse — Réception à l'archevêché

---

#### I

Au clergé et aux communautés religieuses

 N le sait, en vertu d'un décret que nous avons déjà publié, Mgr l'archevêque permet qu'une messe unique de minuit soit célébrée dans la nuit du 31 décembre, aux conditions indiquées dans le susdit décret.

Le Saint-Père autorise, en outre, les ordinaires à accorder le privilège d'exposer le Saint-Sacrement dans les églises et chapelles où les Saintes Espèces sont conservées, à partir de minuit le 31 décembre courant jusqu'à midi le 1er janvier.

Monseigneur permet, en conséquence, que cette exposition soit faite dans tous les lieux où elle sera possible, pourvu que l'on observe les règles prescrites en pareil cas.

Il sera facile aux communautés religieuses de jouir de cette faveur dans toute son étendue. Mais dans certaines